

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
**du Lundi 14 septembre 2020 à dix-huit heure trente, Maison des Associations, zone sportive des
Chenallets à Yvoire, en séance publique,**
sous la présidence de M. le Maire d'YVOIRE.

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, zone sportive des Chenallets à YVOIRE, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2020 (*date de télétransmission*)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Quorum : 8

Etaient présents : Jean-François **KUNG**, Aline **DURET**, Georges **COLLOMB**, Valérie **BAUD-LAVIGNE**, Ghislaine **WILLEMEN**, Maude **PEREIRA**, Dominique **THIOLLAY**, Erick **MAGLI**, Sylvia **MOUCHET**, Jérémy **BAILLIF**, Patrick **MATHIEU**, Jérôme **PERRIN**, Evelyne **JACQUIER-TREBOUX**, Paul **JACQUIER-DURAND**.

Etaient absents :

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoir :

Patrice **BLOMME** (donne pouvoir) à Jean-François **KUNG**

A été élu secrétaire de séance : Jérémy **BAILLIF**

M. le Maire a déclaré la séance ouverte à 18 heures 50

**1-Administration générale – Approbation du compte rendu de la séance du 20 juillet 2020 sous la
Présidence de M. le Maire**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,
A l'unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 20 juillet 2020 tenu à dix-huit heures en mairie, sous la présidence du Maire.

2-Décision modificative n°1 au Budget Principal 2020

M. Le Maire propose d'effectuer une décision modificative n°1 qui permette d'ouvrir les crédits au compte 1068, afin de pouvoir financer les restes à réaliser de l'année 2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,

APPROUVE l'ouverture de crédits au compte 1068 au budget Principal 2020 comme il suit, et propose les modifications suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP	DM n°1	TOTAL	SECTION FONCTIONNEMENT	BP	DM n°1	TOTAL
Dépenses				Recettes			
Articles				Articles			
023 Virement sect° Invest.	788 432,29	-283 342,89	505 089,40	002 Excédent fonct. reporté	655 123,52	-283 342,89	371 780,63
<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>	<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
TOTAL BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT	2 507 556,05	-283 342,89	2 224 213,16		2 507 556,05	-283 342,89	2 224 213,16
Section INVESTISSEMENT	BP	DM n° 1	TOTAL	Section INVESTISSEMENT	BP	DM n° 1	TOTAL
Dépenses				Recettes			
<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>	021-ona Virement de la section de fonctionnement	788 432,29	-283 342,89	505 089,40
				1068-ona Excédent fonctionnement capitalisé	0	283 342,89	283 342,89
				<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
TOTAL BUDGET SECTION INVESTISSEMENT	2 561 405,08		2 561 405,08		2 561 405,08		2 561 405,08

3-Décision modificative n°1 au Budget Parkings 2020

M. Le Maire propose d'effectuer une décision modificative n°1 qui permette d'ouvrir les crédits au compte 1068, afin de pouvoir financer les restes à réaliser de l'année 2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,

APPROUVE l'ouverture de crédits au compte 1068 au budget Parkings 2020 comme il suit, et propose les modifications suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP	DM n°1	TOTAL	SECTION FONCTIONNEMENT	BP	DM n°1	TOTAL
Dépenses				Recettes			
Articles				Articles			
023 Virement sect° Invest.	237 421,60	-185 422,51	51 999,09	002 Excédent fonct. reporté	420 483,27	-185 422,51	235 060,76
<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>	<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
TOTAL BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT	770 483,27	-185 422,51	585 060,76		770 483,27	-185 422,51	585 060,76
Section INVESTISSEMENT	BP	DM n° 1	TOTAL	Section INVESTISSEMENT	BP	DM n° 1	TOTAL
Dépenses				Recettes			
<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>	021-ona Virement de la section de fonctionnement	237 421,60	-185 422,51	51 999,09
				1068-ona Excédent fonctionnement capitalisé	0	185 422,51	185 422,51
				<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
TOTAL BUDGET SECTION INVESTISSEMENT	510 966,35		510 966,35		510 966,35		510 966,35

4-Décision modificative n°1 au Budget Port 2020

M. Le Maire propose d'effectuer une décision modificative n°1 qui permette d'ouvrir les crédits au compte 1068, afin de pouvoir financer les restes à réaliser de l'année 2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,

APPROUVE l'ouverture de crédits au compte 1068 au budget Port 2020 comme il suit, et propose les modifications suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP	DM n°1	TOTAL	SECTION FONCTIONNEMENT	BP	DM n°1	TOTAL
Dépenses				Recettes			
Articles				Articles			
023 Virement sect° Invest.	241 381,29	-39 994,94	201 386,35	002 Excédent fonct. reporté	388 246,42	-39 994,94	348 251,48
<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>	<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
TOTAL BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT	896 912,81		856 917,87		896 912,81	-39 994,94	856 917,87
Section INVESTISSEMENT	BP	DM n° 1	TOTAL	Section INVESTISSEMENT	BP	DM n° 1	TOTAL
Dépenses				Recettes			
<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>	021-ona Virement de la section de fonctionnement	241 381,29	-39 994,94	201 386,35
				1068-ona Excédent fonctionnement capitalisé	0	39 994,94	39 994,94
				<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
TOTAL BUDGET SECTION INVESTISSEMENT	388 808,33		388 808,33		388 808,33		388 808,33

5-Affectation résultats exercice 2019 sur exercice 2020 – Commune d'YVOIRE – Budget principal

Afin de pouvoir procéder au paiement des restes à réaliser :

Budget principal

Suite au vote du Compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 655 123,52 €
- Section d'investissement : excédent de 740 011,67 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

DECIDE des affectations des résultats de l'exercice 2019 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
-en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : **371 780,63 €**
-en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 pour un montant de : **147 538,83 €**
- L'excédent d'investissement sera inscrit au compte 001 en excédent d'investissement reporté

6-Affectation résultats exercice 2019 sur exercice 2020 – Commune d'YVOIRE – Budget annexe Parkings

Afin de pouvoir procéder au paiement des restes à réaliser :

Budget Parkings

Suite au vote du Compte administratif du budget parkings de l'exercice 2019 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 420 483,27 €
- Section d'investissement : excédent de 229 823,08 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

DECIDE des affectations des résultats de l'exercice 2019 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
 - en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : **235 060,76 €**
 - en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 pour un montant de : **185 422,51 €**
- L'excédent d'investissement sera inscrit au compte 001 en excédent d'investissement reporté

7-Affectation résultats exercice 2019 sur exercice 2020 – Commune d'YVOIRE – Budget annexe Port

Afin de pouvoir procéder au paiement des restes à réaliser :

Budget Port

Suite au vote du Compte administratif du budget port de l'exercice 2019 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 388 246,42 €
- Section d'investissement : excédent de 62 893,45 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

DECIDE des affectations des résultats de l'exercice 2019 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
 - en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : 348 251,48 €
 - en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 pour un montant de : 39 994,94 €
- L'excédent d'investissement sera inscrit au compte 001 en excédent d'investissement reporté

8-Création d'un service « Télécommandes bornes » au sein du Budget principal assujetti à TVA

Les travaux des bornes nécessitent la création d'un service « Télécommandes bornes » sur le budget principal assujetti à TVA ;

Les télécommandes ont un coût de 23 € hors taxes à l'unité soit 27,60 euros TTC. La commune les revend 30 € TTC.

Sur proposition du Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après vote à mains levées,

A l'unanimité

DECIDE :

- **D'approuver** la création d'un service télécommandes bornes assujetti à TVA sur le Budget principal pour la vente des clés des bornes de gestion d'accès selon les mêmes conditions tarifaires citées ci-dessus.
- **De charger** l'autorité territoriale ou son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9-Convention avec le CDG74, d'une durée de trois ans, de mise à disposition d'agents pour effectuer le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément absents, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité

Vu la loi n°84-53 du 23 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et le décret n°2008-580 du 18 juin 2008,

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières, joints en annexe.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après vote à mains levées,

A l'unanimité

DECIDE :

- **De valider** le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avèrera nécessaire,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

10-Création d'un emploi permanent dans la filière administrative à temps complet auprès des services administratifs

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois existant et adopté par le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent d'agent d'accueil, communication, cimetière et CCAS pour renforcer l'équipe des services administratifs, à temps complet, de la filière administrative, aux grades d :

- o Adjoint administratif ;
- o Adjoint administratif principal deuxième classe ;
- o Adjoint administratif principal première classe

avec effet au plus tôt à compter du 1^{er} novembre 2020 et la mise à jour du tableau des emplois dans ce sens.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

Sur proposition du Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après vote à mains levées,

A l'unanimité

DECIDE :

- **D'approuver** la création du poste décrit ci-dessus, selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions telle que définies sur la fiche de poste.
- **De charger** l'autorité territoriale ou son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et d'accomplir l'actualisation des effectifs.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges aux chapitres et articles du budget principal de la collectivité.

11-Remboursement abonnement parkings suite au Covid 19

Considérant que suite à la crise sanitaire, certains pendulaires ont pris un abonnement au parking et ne s'en sont pas servi ;

Considérant qu'il convient de les rembourser ;

M. le Maire informe le conseil qu'il va être procédé au remboursement de 3 pendulaires.

12-Intervention du conservatoire du littoral sur la partie ouest d'Yvoire en limite de Nernier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire informe le conseil que le conservatoire du littoral souhaite intervenir sur la partie ouest d'Yvoire en limite de Nernier selon les plans annexés.

Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,

A l'unanimité,

ACCEPTER cette délibération de principe afin d'autoriser le conservatoire du littoral à intervenir sur la partie ouest d'Yvoire en limite de Nernier.

13-Désignation d'un élu comme référent CAUE.

M. le Maire rappelle que le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une **mission d'intérêt public**, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement** dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public

Le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un **élu local**. C'est un organe de **concertation** entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

M. le Maire demande au conseil de désigner un volontaire pour devenir référent CAUE sur la commune d'Yvoire.

Sur proposition du Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après vote à mains levées,

A l'unanimité

DECIDE :

- **De désigner** M. Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire, comme référent CAUE durant la période du présent mandat.

- **De charger** M. Jean-François KUNG de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

14-Désignation d'un élu référent « sécurité routière »

M. le Maire informe le conseil que la direction départementale des territoires demande à celui-ci de désigner un référent « sécurité routière ».

Sur proposition du Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après vote à mains levées,

A l'unanimité

DECIDE :

-De désigner Georges COLLOMB, comme référent sécurité routière

15-Association des communes forestières

L'Association des communes forestières invite un élu à une visite de chantier naval de l'Espérance III à partir de 17h le vendredi 2 octobre 2020 à la Turbine de Cran-Gevrier, chemin des Grèves à ANNECY, et en dernière partie le témoignage d'élus ayant porté des projets concernant la forêt et la filière bois au cours du mandat précédent.

Le coupon réponse doit être retourné au plus tard le 18 septembre 2020.

M. le Maire demande au conseil de désigner un volontaire pour participer à cette visite.

Sur proposition du Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après vote à mains levées,

A l'unanimité

DECIDE :

-De désigner M. Georges COLLOMB pour effectuer la visite précédemment énoncée.

La séance est levée à 19h30

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-François KUNG



